

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 24 avril 2023 à 19H30

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Martine GAEREMYNCK, Eric
BERTEAU, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine
KEIGHHEL - EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Muriel DE DOBBELEER, Pierre-Yves HUBAUT, Conseillers communaux.

Objet n°18 - Questions orales de la Conseillère Christine EECKHOUDT relatives au prêt de matériel communal pour les associations et à l'utilisation des gobelets réutilisables au Carnaval et lors des grands événements.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Christine Eeckhoudt relatives :

1) Prêt du matériel communal pour nos associations

Vous le savez, notre groupe BRAINE a dans son ADN d'être au coeur de toutes les activités associatives de notre ville et de nos villages.

Notre administration promeut depuis quelques temps un slogan « Une ville en vie ».

Cette vie, elle est due d'une part à l'engagement et l'impulsion du politique bien sûr, mais aussi aux forces vives bénévoles de notre ville et de nos cinq villages.

Depuis quelques mois, les organisateurs d'activités qui font des demandes habituelles à l'administration de prêt de matériel comme des barrières Nadars, des bancs ou des tables, des tentes, des panneaux fête locale,.. reçoivent une facture plutôt salée pour la location et pour le transport de ce matériel. Les tentes blanches de la ville ne seraient par ailleurs plus données.

Je suis consciente qu'il s'agit de l'application ferme d'un règlement que nous avons voté en Conseil communal. Mais j'aimerais poser ces questions au Collège communal :

- Pouvez-vous me confirmer que les tentes blanches de la Ville ne sont plus prêtées ? Si oui, quelle en est la raison ?

- Avez-vous remarqué cette différence au fil des mois de facturation du prêt du matériel ? Si oui, qu'est-ce qui a changé et pourquoi ?

Le Collège envisage-t-il de proposer une révision du règlement (ou des tarifs) pour que la Ville en Vie soit réellement aux côtés des moteurs associatifs de notre ville et de vos villages ?

Monsieur l'Echevin André-Paul COPPENS répond à la question

Merci Christine pour cette question qui me permet de reprendre la genèse du dossier et confirmer à l'assemblée combien le Collège est conscient de la problématique.

Il faut savoir que la situation initiale du « on prête tout à tout le monde sans conditions » a changé suite à l'appel au secours du ST qui n'arrivait plus à gérer les demandes (parfois pharaoniques de certains demandant plus que nécessaire) sans devoir détacher plusieurs ouvriers venant d'autres services pour venir prêter mains fortes aux 2 ouvriers du service logistique (surtout d'avril à octobre).

Se posait également la question de la concurrence déloyale envers les fournisseurs privés qui louent également chapiteaux, tentes de réceptions, chalets ...

Les services travaux et finances ont donc proposé en collège un nouveau règlement avec un tableau de calcul permettant de quantifier les coûts et limiter également l'offre des locations.

Pour rappel, le matériel demandé pour la sécurité des activités (barrières nadars et panneaux divers ont toujours été gratuits).

Le Collège ne pensait pas à ce moment-là qu'il allait se retrouver confronter à des montants parfois astronomiques remettant alors en cause la structure même de certaines organisations/associations Brainoise que la majorité en place ne cesse de soutenir depuis le toujours.

Il y a 2 semaines, bien avant la réception des questions orales du CC, une réunion des équipes finances et travaux a été fixée à ce mercredi afin de retravailler ensemble le règlement avant de le proposer une nouvelle fois au Collège.

Je tiens également à rappeler que nous avons également revu à la baisse notre implication dans des organisations de plus grandes envergures ces dernières années en proposant le prêt de matériel sans montage de celui-ci (Notre Bourgmestre abordera très probablement le sujet lors de sa réponse à la QO du conseiller Y. Guevar).

Des réflexions sont menées et des actions ont déjà été mises en place pour utiliser au mieux le matériel communal dans nos propres organisations (ex. Carnaval, Marché de Noël).

Si notre administration se veut active dans la gestion rationnelle de ses ressources, le Collège l'est tout autant en proposant sans cesse de nouvelles solutions afin de répondre aux souhaits de tout un chacun. J'en veux pour preuve le nombre de contacts pris une fois encore auprès d'exposants par notre Bourgmestre, le premier échevin et votre serviteur lors du salon des mandataires la semaine dernière.

En ce qui concerne les tentes de réception, outre le fait du déploiement considérable en hommes et matériel pour leur montage, celles-ci sont dégradées par le temps et donc, ne sont plus présentables pour les festivités (image de la Ville).

Il avait été question d'en acquérir de nouvelles dans le marché d'acquisition du petit matériel inscrit au budget extra mais nous avons préféré annuler le projet d'achat pour les raisons déjà largement détaillées dans la présente réponse.

En toute transparence, je joins également au PV la réponse du responsable des travaux en régie qui explique comment fonctionne le système de calcul actuel.

Je vous remercie pour votre attention.

Madame la Conseillère Christine Eeckhoudt réplique

Cela doit être étudié effectivement car les bénévoles sont rares. Si on les freine dans leurs activités, on n'aura plus rien et la ville en vie va mourir.

2) Utilisation des gobelets réutilisables au Carnaval et lors des grands événements.

Depuis de nombreuses années, notre Ville est sensible à la réduction des déchets lors des grands événements. C'est ainsi que l'Office du Tourisme a produit des gobelets réutilisables il y a plus de dix ans et a permis à de nombreux événements de réduire drastiquement leur consommation de déchets. Je pense par exemple au 1er mai de Ronquières où l'on a réduit les déchets de l'équivalence d'un camion complet.

Le débat fait rage depuis quelques mois dans les carnavals de la région. Pour être allée personnellement dans l'un des plus beaux carnavals de la région – je me permets ce clin d'oeil à mon collègue Henri-Jean qui est né à Binche – j'ai pu voir que de nombreux gobelets en plastique jetable ou encore beaucoup de verres en verre circulaient sur la voie publique. J'ai lu aussi dans la presse que dans d'autres événements du Centre, la gestion de ces gobelets était très problématique voire improvisée. Si je ne me trompe, une directive européenne interdit dorénavant les gobelets jetables.

Ma question au Collège est donc simple : quel est le bilan de l'utilisation de gobelets réutilisables sur nos grands événements et principalement au dernier Carnaval ? Les cafetiers ont-ils joué le jeu ? Les responsables de chars aussi ? A-t-on une idée de la masse de déchets ainsi non produite ?

Madame L'Echevine Angélique MAUCQ répond à la question.

Le bilan de l'utilisation de gobelets réutilisables est naturellement positif.

Il présente de nombreux avantages:

- Moins de déchets donc beaucoup plus écologiques par rapport aux gobelets jetables
- Ils sont solides et n'altèrent pas la saveur des boissons
- Ils peuvent être réutilisés plus de 150 fois
- Moins dangereux que le verre, ils sont surs et fiables
- ...

Nous imposons les gobelets au Marché de Noël depuis 2011 mais la mayonnaise n'a pas pris directement.

Article 67 du Règlement général de police (RGP) qui stipule que sur la voie publique seuls sont autorisés les gobelets en plastique/carton.

Le Bourgmestre peut néanmoins donner une dérogation.

Article 67.

La vente et la distribution de toute boisson à la bouteille, au verre ou en canette ne seront autorisées que dans les débits de boissons concernés par les festivités carnavalesques et soumonces y préluant.

Sur la voie publique seront seuls autorisés, les gobelets en plastique ou en carton.

Les gérants des débits de boissons visés ci-dessus seront responsables de toutes infractions au présent article.

Il est également interdit de casser des verres dans les cafés et sur la voie publique.

Le Bourgmestre peut accorder des dérogations au présent article moyennant demande dûment motivée introduite dans les délais fixés à l'Article 2.

Jusqu'en 2022 on laissait la possibilité d'avoir une dérogation pour certaines boissons mais depuis l'année passée, c'est obligatoire pour tout le monde et ce pour tous les événements publics de masse.

Nous étions vraiment les précurseurs dans cette philosophie.

Les gobelets de l'office du tourisme sont utilisés lors de nombreux événements comme par exemple :

- Les Fancy-fair des écoles
- Les portes ouvertes des écoles
- Les fêtes des voisins
- Les anniversaires ou fêtes privées chez des citoyens
- Carnaval
- Marché des Saveurs
- Marché de Noël
- Marché aux fleurs

Concernant le carnaval 2023, les cafetiers ont joué le jeu.

Les cafés sont venus chercher les gobelets de l'OT – en tout +/- 2200 gobelets pour l'ensemble des cafetiers

Afterwork, (300) New Sport (300), Moderne(300), Arcades(400), Continental(300) et Friterie Le Régál(300), le Parvis(300).

Le Rempart possède ses propres gobelets réutilisables qu'il a utilisés.

Les chars vendant des boissons càd les chars de Rebecq ont utilisé des gobelets compostables et avaient placé des poubelles sur les chars afin de les récupérer.

Concernant la masse de déchets non produite : c'est +/- deux conteneurs de 1100L

Après, ce n'est pas tellement la quantité (qui reste un faible en volume pour des gobelets). C'est surtout l'éparpillement de ce type de déchets qui doit être ramassé dans les rues et donc, cela représente une charge de travail non négligeable.

Et enfin je terminerais en disant si vous avez besoin de gobelets réutilisables pour vos événements et si vous êtes Brainois ou faites partie d'une association Brainoise, n'hésitez à contacter l'office du tourisme qui se fera un plaisir de vous les prêter gratuitement .

Madame la Conseillère Christine Eeckhoudt réplique

Merci pour cette réponse. J'ignorais qu'il était possible d'obtenir des gobelets gratuitement en tant que Brainois.